

Sucession de grand mère suite au décés du père

Par vanessa3107, le 18/05/2009 à 10:40

Bonjour,

Mon père est décédé en 2005, ma grand mère paternelle est à ce jour toujours vivante. Elle a eu 5 enfants et a comme patrimoine une maison. Je souhaiterai savoir si à sa mort ma soeur et moi-même toucheront la part de mon père ou si mes oncles et tantes ont un recours pour nous retirer cette part.

De plus, dans ma famille il se dit que mon père avait de son vivant donné sa part à l'une de mes cousines. A t-il le droit de faire ça ou est-ce illégal? (car de ce fait il dhésérite ma soeur et moi-même.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Vanessa